

La protection de la base de données

Une base de données est:

« un recueil d'œuvres, de données et d'autres éléments indépendants, disposés de manière systématique ou méthodique et individuellement accessibles par des moyens électroniques ou par tout autre moyen ».

Pour les entreprises, une base de données est fondamentale.

Ex.: fichiers clients et action marketing.

- ✓ **A l'heure où le marketing ciblé se développe de manière exponentielle, elle peut représenter un enjeu financier important.**

La base de données est protégée par le droit d'auteur, à la condition qu'elle présente un caractère d'originalité suffisant dans sa structure,

- Condition d'originalité,
- **C'est la récompense de l'apport créatif de son concepteur.**

Le 22 septembre 2011, la Cour de cassation a jugé que **« sont protégeables par le droit d'auteur que les bases de données qui, par le choix ou la disposition des matières, constituent des créations intellectuelles originales ».**

La base de données et son contenu sont protégés par le droit de producteur (Droit sui generis), pour l'investissement substantiel qu'ils représentent.

- ✓ Le producteur est toute personne qui prend l'initiative et le risque des investissements.
- **C'est la récompense l'effort de collecte des données réalisé par le producteur de la base de données.**

Le producteur d'une base de données a le droit **d'interdire l'extraction et la réutilisation de tout ou partie de la base**, quelle qu'en soit la forme, **pendant 15 ans.**

La violation de ces droits entraîne une **sanction pénale** de 3 ans et 300.000€ d'amende.

- **Action civile en concurrence déloyale est aussi envisageable.**